



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE MOUY
MAIRIE DE HERMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

22 juin 2022

OBJET :

Convention constitutive du
groupement d'achats du Beauvaisis

N° 2022-035

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Absents : 2
- Procurations : 1
- Votants : 17

Certifié exécutoire pour avoir été
transmis au contrôle de légalité le :

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la
Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune	X		
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau		X	Patrick Faderne
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Monsieur	Antoine Helbert	X		
Madame	Joelle Carbonnier	X		

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

- Pour : 18 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'ACHAT DU BEAUVAISIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1414-3

Considérant que dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés publics de travaux, de fournitures et de services, la ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB), le centre communal d'action sociale de Beauvais, l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Beauvais et les communes de la CAB souhaitent organiser un groupement de commandes afin notamment de :

- coordonner et optimiser la politique d'achat des membres du groupement et de services dont leurs besoins sont identiques
- faciliter le processus d'achat public pour les membres du groupement par la globalisation des besoins
- réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propre à chaque membre du groupement
- sécuriser les procédures d'achat

Considérant que le groupement n'aura pas la personnalité juridique et n'aura vocation qu'à organiser des procédures permettant à ses membres la réalisation de travaux, l'acquisition de biens ou services qu'ils auront, sous leur seule responsabilité, préalablement déterminés,

Considérant que le membre coordonnateur sera la CAB,

Considérant que la commission d'appel d'offres compétente sera celle du membre coordonnateur, soit en l'espèce la commission d'appel d'offres de la CAB

Considérant l'intérêt représenté par l'adhésion à ce groupement

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention constitutive du groupement d'achat du Beauvaisis telle qu'annexée à la présente délibération
- APPROUVE que la CAB soit le membre coordonnateur du groupement
- AUTORISE que les pièces du marché soient signées par le membre coordonnateur du groupement
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement d'achats

Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés

Pour extrait certifié conforme



Gregory Palandre